

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 35946

présenté par

M. Houlié, M. Person, M. Taché, Mme Dupont, M. Orphelin, M. Zulesi, Mme Rilhac,
M. Trompille, M. Kokouendo, Mme Tiegna, Mme Pompili, Mme Jacqueline Maquet, Mme Guerel,
M. Cabaré, M. Batut, M. Krabal, M. Palusziewicz, M. Travert, M. Savatier, Mme Bagarry,
Mme Khedher, M. Giraud et Mme Cariou

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.